



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

MAI 2019

Numéro 161

Aude : des dons pour les écoles sinistrées

La Fédération nationale des délégués départementaux de l'Éducation nationale a remis un chèque de 1 070 euros à huit écoles, le mercredi 17 avril.

À la suite des inondations qu'a subi l'Aude le 15 octobre dernier, un vaste élan de solidarité s'était mis en marche. Pour les écoles sinistrées, les délégués départementaux de l'Éducation nationale se sont mobilisés au niveau de leur fédération nationale. Grâce au relais dans chaque département, plus de 8 000 € ont été récoltés par le biais de ces bénévoles au service de l'Éducation nationale.

Ce mercredi matin, à l'espace Canopé, lieu de ressources pédagogiques à Carcassonne, avait lieu la remise des chèques, chacun d'un montant de 1 070 €. Ils ont été délivrés à huit écoles, particulièrement touchées par les inondations.

Il s'agit des écoles maternelles et élémentaires de Trèbes, de Villegailhenc et de Conques-sur-Orbiel, ainsi que des écoles primaires de Puichéric et Verzeille, précise Serge **Boussioux**, président de l'Union de l'Aude des délégués départementaux de l'Éducation nationale.

La remise des dotations s'est déroulée en présence du président national Eddy Khaldi, et d'un représentant de la Direction académique des services de l'Éducation nationale.

Ces sommes permettront à ces établissements scolaires, qui ont parfois tout perdu, de pouvoir acheter de nouveaux matériels pédagogiques par le biais des services de Canopé.

Quelle est la fonction d'un délégué départemental de l'Éducation nationale ?

Les délégués départementaux de l'Éducation nationale sont des « amis » de l'école publique. Ils sont désignés par le directeur académique pour une durée de quatre ans. Leur rôle : faciliter les relations de l'enseignant avec la municipalité et les divers partenaires. "Il s'intéressera à l'évolution des effectifs afin que l'école dispose des moyens humains nécessaires à son bon fonctionnement. (...) Outre les fonctions de surveillance des bâtiments scolaires et la liaison entre l'école et la municipalité, les usagers et l'administration, le délégué contribuera à l'animation, voire à la création s'il y a lieu d'œuvres ou d'équipements complémentaires à l'école", précise le fascicule à destination des futurs bénévoles. L'Aude en compte actuellement 53. En majorité, il s'agit d'anciens enseignants.

Renseignements au www.dden11.org

Laurent Costes : <https://www.lindependant.fr/auteur/laurent-costes>



SOMMAIRE

- + Les **annonces** du président et du ministre de l'EN
- + Premiers résultats **des tests** en CP, CE1
- + Cantine à **1€** et petits déjeuners
- + **Autisme** : ouverture de nouvelles unités en maternelle
- + Ecole de la confiance : analyses
- + L'aisance aquatique commence en maternelle
- + Enseignement du fait religieux : les instits en difficulté
- + Enfants et adolescents devant les écrans : Attention
- + Premiers états généraux de l'Enfant
- + Enquêtes : ce que veut savoir l'Éducation Nationale

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Les annonces d'Emmanuel Macron président de la République et du ministère de l'Éducation nationale.

- aucune fermeture d'école sans l'accord du maire,
- les classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire seront dédoublées
- toutes les classes de grande section, de CP et de CE1 hors éducation prioritaire compteront au maximum 24 élèves d'ici la fin du quinquennat.

Le ministère rappelle que 186 fermetures sont prévues pour la prochaine rentrée, dont celles de 81 écoles rurales. Elles seront réétudiées.

Les dédoublements en grande section interviendront à partir de la rentrée 2020 avec "la création d'environ 6 000 classes supplémentaires".

La limitation à 24 du nombre d'élèves par classe de "toutes les grandes sections de maternelle, les CP et les CE1 hors éducation prioritaire" concerne 52 800 classes de ces niveaux et ne prend pas en compte les classes multiniveaux. Le ministère évalue "entre 3 000 et 5 000" le nombre de classes qui seront créées par ce plafonnement des effectifs qui sera étalée sur 3 rentrées, 2020, 21 et 22, en commençant par celles "accueillant les plus forts effectifs".

Après les annonces : premières interrogations des élus et de la FCPE

"Le Réseau français des villes éducatrices se félicite de la volonté d'Emmanuel Macron d'améliorer le taux d'encadrement à l'école primaire", mais demande au Gouvernement de procéder à un "diagnostic précis de la situation actuelle, en particulier dans les très nombreux cas de classes multi-niveaux". Il demande de débattre du niveau à dédoubler en école maternelle. Il faut aussi prévoir les constructions "de salles de classes, voire de nouvelles écoles", qui impliquent "le soutien de l'Etat aux collectivités en investissement mais aussi en fonctionnement". Le nombre de place aux concours devra aussi être revu.

Pour leur part, l'AMF, l'APVF l'AMRF (les maires, les maires des petites villes et les maires ruraux) s'interrogent car pour 6 % de baisse du nombre d'élèves en France, on a fermé à peu près 24 % des écoles.

La FCPE se pose des questions similaires. La création de "3 000 à 5 000 classes" suppose des bâtiments, des aménagements, les personnels d'accompagnement. Elle calcule de plus que les classes de l'enseignement privé sous contrat sont plus chargées que celles de l'enseignement public. **C'est donc le privé qui devrait surtout tirer profit de cette limitation des effectifs.**



Ce que veut savoir l'Education nationale au travers de ses enquêtes

Cette année, la DEPP (le service statistique de l'Education nationale) et la DGESCO devraient lancer plusieurs opérations statistiques nouvelles notamment sur l'évolution des maternelles et/ou les évaluation des effets de la réforme de l'obligation d'instruction à trois ans à partir de la rentrée scolaire 2019. Ces évaluations sont listées dans un BO spécial

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=140761

La DEPP devra travailler sur le niveau des élèves : une "évaluation des acquis cognitifs et socio-cognitifs du panel d'élèves entrés en CP en 2011" et une évaluation des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en CE2 et en 3ème, ainsi que les évaluations nationales CP et CE1. La France participe de plus à l'évaluation internationale en mathématiques et sciences (e-TIMSS) des élèves en CM1 et en quatrième.

La DGESCO s'intéressera plus spécifiquement cette année aux "moyens dévolus à l'enseignement des jeunes sourds" et "à l'enseignement pénitentiaire".

Elle se penchera également sur l'absentéisme en préélémentaire "en vue d'une évolution législative à venir", selon les termes de l'annexe.

Elle suivra la mise en œuvre de plusieurs réformes, notamment celle des PAI (Projets d'accueil Individualisés).

Effectifs : baisse dans le premier degré, hausse importante dans les lycées

"Le nombre d'élèves dans le premier degré devrait s'établir à 6 714 000 à la rentrée 2019, à 6 660 200 à celle de 2020 et à 6 432 600 à la rentrée 2023; il était de 6 750 200 à la rentrée 2018", année déjà marquée par une forte baisse par rapport à 2017 (-33 000 élèves), calcule la DEPP. Le service statistique de l'Education nationale a publié fin mars, ses prévisions d'évolution des effectifs pour les premier et second degrés pour les années à venir.

Dans le premier degré, la baisse à la prochaine rentrée "devrait concerner plus fortement le niveau élémentaire (-24 300 élèves contre -12 400 en préélémentaire)". Ce sera l'inverse à la rentrée 2020 (-41 400 élèves contre -12 900 en élémentaire)." Les effectifs diminueront ensuite de façon importante dans les deux niveaux jusqu'à la rentrée 2023". En ce qui concerne l'école maternelle, les taux de scolarisation sont pour cette année "de 96,8 % à 3 ans, 99,5 % à 4 ans et 100 % à 5ans" et la DEPP fait l'hypothèse d'une "arrivée progressive des enfants de 3 ans en préélémentaire, avec un taux de scolarisation de 99 % à la rentrée 2019 puis 100 % à la rentrée 2020". Quant aux 2 ans, dont le taux de scolarisation "diminue légèrement en 2018 (11,4%, soit -0,3 point par rapport à 2017)", le service statistique fait l'hypothèse d'un maintien de ce taux mais d'une diminution du nombre d'enfants à la rentrée 2019 (-1 600 élèves).

Cantine à 1€ et petits déjeuners : qui va payer ?

Le plan pauvreté prévoyait "une mesure d'accompagnement des communes volontaires pour diminuer le prix des cantines" et ciblait les 11 600 communes qui perçoivent la fraction cible de la dotation de solidarité rurale. L'aide de l'Etat serait de 2€ par repas, sachant qu'un repas "coûte en moyenne 4,5 euros", selon la secrétaire d'Etat.

Le Plan pauvreté annonçait également la création d'un "fonds petit-déjeuner au bénéfice des territoires prioritaires" sous forme de "dotation d'État dédiée".

Dès 2019, l'Etat consacrera 6 millions d'euros au financement de petits déjeuners dans les écoles volontaires de territoires dans lesquels un besoin social est identifié : REP et REP+, quartiers de la politique de la ville et de certaines zones rurales", L'aide de l'Etat serait d'environ 0,85€ par enfant et par jour. Le budget "atteindra au moins 12 millions d'euros en année pleine". La mesure est lancée dans les académies d'Amiens, La Réunion, Lille, Montpellier, Nantes, Reims, Toulouse, Versailles avant sa généralisation au mois de septembre, précisent la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse. Elle pourrait concerner "jusqu'à 100 000 enfants". Les écoles doivent être volontaires et la mise en œuvre assurée "par la commune, l'équipe éducative de l'école, une association, ou un partenariat entre ces acteurs, toujours en lien avec les parents". Les petits déjeuners "doivent être équilibrés et de qualité, servis dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire, ouverts à tous les enfants, et accompagnés d'une action d'éducation à l'alimentation et d'une sensibilisation des parents au rôle du petit déjeuner".

Pour sa part, l'AMF fait ses comptes et estime que l'aide apportée sera très en dessous du coût réel supporté par les communes. Une autre question se pose : Qui va assurer le service ? Des personnels municipaux ? Aucune information sur ce sujet déplore l'AMF.

Petits déjeuners gratuits et déjeuners à 1€ : le jugement très sévère de la FCPE et de plusieurs élus sur ces mesures.

"C'est de l'amateurisme", "Encore un effet d'annonce"... La FCPE

et les trois élus qu'elle avait invités à réagir aux annonces sur la cantine à 1€ et le petit-déjeuner gratuit dénoncent deux mesures pour lesquelles ils n'obtiennent aucune information sur les modalités de mise en œuvre.

En ce qui concerne la cantine à 1 €, les élus se demandent où est le progrès, sachant que dans beaucoup de communes, les familles qui ont les revenus les plus faibles paient bien moins que 1€ par repas. Par contre, le coût du repas pour la collectivité, si on prend en compte les charges de personnel pour l'ensemble de la pause méridienne, serait plutôt de 12 €, ou plus, et non pas de 4,5 € comme l'avait indiqué la secrétaire d'Etat. Et surtout, ils se demandent s'il s'agit-il d'un prix unique ? Dans ce cas, le tarif augmenterait pour les familles qui en ont le plus besoin, et diminuerait pour les familles avantagées !

Le petit déjeuner gratuit pose également des problèmes de faisabilité. Est-il organisé sur le temps scolaire, sous la responsabilité des enseignants qui en font un moment d'éducation à la nutrition ? Ou dans le cadre d'un accueil avant le début de la journée de classe ? avec quels personnels et quel budget ? Mais surtout, il pose une question d'ordre sanitaire. L'ANSES dans un avis de 2016 sur les collations, avait recommandé "de ne distribuer qu'aux seuls enfants qui ne l'auraient pas pris, un petit-déjeuner équilibré". En effet, s'ils prennent deux petits déjeuners, les enfants prennent de mauvaises habitudes alimentaires qui peuvent se traduire à l'adolescence par de l'obésité. Va-t-on trier les enfants selon qu'ils prennent ou ne prennent pas de petit déjeuner à la maison ?

La FCPE fait remarquer que cette annonce n'a été précédée d'aucun débat avec les associations de parents. Certaines familles peuvent se sentir jugées et humiliées.

Les élus font aussi remarquer que ces deux annonces s'ajoutent à beaucoup d'autres, s'agissant de la natation alors que les communes qui n'ont pas de piscine à proximité doivent affréter des cars pour le transport des élèves, les classes dédoublées... "Avant de faire des annonces, il faut chiffrer", disent-ils.

<http://www.maire-info.com/article.asp?param=22922&PARAM2=PLUS&n1=1>

Des nouvelles du COFRADE.....Une année riche en actualités

Ce collectif créé en 1988, a pour mission d'assurer le suivi de la bonne application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant : CIDE. Composé aujourd'hui de 53 membres (associations, syndicats, fondations, œuvrant tous au service des droits des enfants), le COFRADE se veut fédérateur, portant la voix de ses membres devant les institutions.

Le COFRADE persuadé que les enfants sont les premiers concernés par l'avenir de notre société, doivent être sollicités et consultés sur le plan politique, pour pouvoir participer aux prises de décisions. Le COFRADE a lancé les premiers États généraux des droits de l'enfant, qui, chaque année, à l'occasion de la Journée internationale des droits des enfants, mettront à l'honneur un droit de la CIDE. L'objectif en est double : enrichir les prises de décisions politiques en associant la parole des enfants où les responsables des ministères et les institutions compétentes pourront écouter et répondre à leurs propositions, mais c'est aussi amener les enfants vers l'exercice actif de leur citoyenneté, en leur permettant de s'exprimer librement et directement, pour défendre leurs droits.



Tests de CP et CE1 : les élèves progressent selon la DEPP

L'Education nationale publie les "*premiers résultats*" des tests qu'ont passés cette année les élèves de CP et de CE1, non sans quelques précautions sur leur interprétation. Pour chacune des compétences évaluées sont définis trois niveaux, celui en-deçà duquel "*les élèves rencontrent des difficultés*" et ont besoin d'un accompagnement, celui "*des élèves dont les acquis semblent fragiles*" et ceux qui en ont une maîtrise "*satisfaisante*".

La note d'information donne des indications intéressantes sur les performances respectives des filles et des garçons, à l'avantage des filles, et selon les secteurs de scolarisation, dans l'enseignement privé, hors éducation prioritaire, en REP et en REP+ avec des résultats très différents.

Entre les deux évaluations de CP, il y a des progrès mais 10 % des élèves ne sont pas du tout entrés dans la lecture, 18% en REP+. Dans le domaine de la résolution de problèmes, les difficultés constatées en début de CP se confirment. Mais les écarts entre l'éducation prioritaire et le public hors éducation prioritaire diminuent sauf pour la compréhension orale.

En début de CE1, près d'un tiers des élèves sont considérés comme "*fragiles*" en lecture et près d'un élève sur cinq "*n'écrit correctement que six syllabes sur les douze dictées*". Pour les exercices de calcul, "*seule la moitié des élèves atteignent le seuil fixé* ». Près de six élèves sur dix échouent à résoudre trois problèmes sur cinq.

Les écarts entre secteurs de scolarisation restent importants mais diminuent. Les différences entre filles et garçons s'installent, de même que les différences entre les académies, sauf en ce qui concerne l'Alsace et PACA. Les DOM sont tous en plus grande difficulté que la métropole, à l'exception de La Réunion.

Les évaluations en lien :

<https://www.education.gouv.fr/cid139130/evaluations-reperes-2018-de-debut-de-cp-premiers-resultats.html>

<https://www.education.gouv.fr/cid141307/evaluations-point-d-etape-a-mi-cp-2018-2019-premiers-resultats.html>

<https://www.education.gouv.fr/cid141307/evaluations-point-d-etape-a-mi-cp-2018-2019-premiers-resultats.html>

Le système éducatif français proche ou au-dessus de la moyenne européenne

La France a atteint quatre des sept objectifs de la stratégie européenne en matière d'éducation et formation, indique la DEPP. Il s'agit de la réduction du décrochage, qui concerne 8,9% des jeunes en France contre 10,6% en moyenne européenne, de la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur, 44,3% des 30-34 ans contre près de 40 % pour la moyenne de l'UE, de la scolarisation des 4-6 ans (100 %, la moyenne européenne est à 95,3%) et de la proportion d'adultes participant à la formation tout au long de la vie (près de 19 % contre 11 % pour la moyenne européenne).

Si l'on considère la part d'élèves faiblement performants dans les trois domaines de PISA, les jeunes Français sont un peu au-dessus de la moyenne européenne (20,8 % contre 20,4 % pour les filles et 23,3 % contre 20,7 % pour les garçons à l'épreuve scientifique de 2015). Seules la Finlande et surtout l'Estonie sont en dessous de 15 %, l'objectif européen, aussi bien pour les filles que pour les garçons.

Le taux d'emploi des jeunes Français diplômés de l'enseignement supérieur est proche de la moyenne européenne (85 %), mais ce n'est pas le cas pour les diplômés de niveau inférieur (presque 6 points de moins si on considère l'ensemble des diplômés, du CAP au doctorat).

La note d'information "Le bilan annuel de la stratégie européenne en matière d'éducation et formation («EF 2020»)"

https://cache.media.education.gouv.fr/file/2019/16/5/depp-ni-2019-19-09-Le_bilan-annuel-de-la-strategie-europeenne-en-matiere-d-education-et-formation-EF-2020_1100165.pdf

Autisme : ouverture de nouvelles unités d'enseignement en maternelle

"*Il est nécessaire de rattraper notre retard en matière de scolarisation des enfants autistes*", estime Sophie Cluzel. La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, a présenté le 1er avril "*une communication relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme*", dont l'un des axes concerne la diversification de l'offre de scolarisation "*de la maternelle à l'université*". C'est ainsi que "*le nombre d'unités d'enseignement maternel autisme sera triplé d'ici à 2022*", avec déjà 30 nouvelles unités à la rentrée 2019. "*Une offre de scolarisation renforcée en école élémentaire pour les enfants présentant des troubles plus sévères sera également déployée progressivement. Une dizaine d'unités élémentaires seront ouvertes à la rentrée 2019, à partir de l'expérimentation de six unités, engagée dès la rentrée 2018.*"

La secrétaire d'Etat annonce de plus "*un appui particulier apporté aux enseignants accueillant dans leurs classes des enfants autistes*". Elle ajoute que "*cinquante enseignants ressources spécifiquement formés aux troubles du spectre autistiques seront recrutés pour la rentrée 2019*".

Elle annonce encore le renforcement des moyens en pédopsychiatrie et le développement, "*en cours, de trois centres d'excellence alliant recherche, pratiques cliniques innovantes et transfert des connaissances*", ainsi que "*la constitution d'ici à juin 2019 d'un groupement d'intérêt scientifique pour soutenir les projets innovants*" tandis que les médecins généralistes, les pédiatres et les PMI "*seront outillés en vue de mieux repérer les troubles, dès le plus jeune âge : un outil, très simple, de repérage des signaux d'alerte sera disponible prochainement*".

« Tenez-vous loin des gens négatifs : ils ont un problème à chaque solution. »

Albert EINSTEIN

ECOLE DE LA CONFIANCE

J-M Blanquer défend son projet de loi devant le Sénat

"Une loi profondément sociale." C'est ainsi que Jean-Michel Blanquer caractérise le texte qu'il a défendu début avril, devant la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat. Pour le ministre de l'Éducation nationale, il contribue à "magnifier" l'école maternelle, il prévoit l'obligation de formation pour les 16-18 ans qui ne sont ni en formation ni en emploi, une mesure prévue par le "plan pauvreté", ainsi que le pré recrutement des professeurs. Sur ce sujet, de "premiers indices d'une très grande attractivité" sont déjà perceptibles dit-il.

Jean-Michel Blanquer ouvre la porte à des modifications du texte, notamment l'article qui crée les établissements publics d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPSF). Il affirme qu'il n'est pas prévu de déménagement des écoles primaires, "l'objectif n'est pas le regroupement physique". Le directeur d'école n'est pas menacé, c'est un "personnage fondamental", qui doit "plus que jamais" être présent dans l'école.

Il présente les EPLEI, établissements publics locaux d'enseignement international comme acteurs de mixité sociale car ils accueilleront un public international mais aussi "les publics du territoire".

Le ministre a détaillé les mesures en faveur des AESH. Les accompagnants des élèves en situation de handicap sont actuellement au nombre de 43 400, auxquels s'ajoutent 29 000 ETP en contrats aidés, soit au total 70 000 ETP pour 80 000 personnes. Le ministère prévoit la création de 12 400 postes d'AESH supplémentaires, dont 6 400 par transformation des emplois aidés. Les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) permettront une "meilleure gestion de l'accompagnement des élèves, mais aussi l'augmentation du nombre de pleins temps".

En ce qui concerne la scolarisation des 3 ans en Guyane, le ministre a précisé qu'il s'agit de "tendre vers les 100 %" à partir de 2020 mais 3 500 enfants en âge d'aller à l'école maternelle, voire à l'école primaire ne sont pas scolarisés. Le département bénéficiera de 150 postes d'enseignants supplémentaires l'an prochain, et le "plan

Guyane" annoncé par le président prévoit 250 M€ en 5 ans pour les constructions scolaires. Le ministre n'a pas donné de détails sur Mayotte où la question se pose également.

Les maires ruraux ne veulent pas des Établissements publics d'enseignement des savoirs fondamentaux.

Les maires ruraux de France "exigent le retrait de l'article 6 quater (du projet de loi pour une école de la confiance) permettant la création d'établissements publics locaux des savoirs fondamentaux (EPLSF)". Réunis en Assemblée générale à Najac (Aveyron) début avril, ils estiment que "cette disposition, même non obligatoire, s'inscrit dans une logique d'incitation à la concentration scolaire" et de "détricotage territorial du maillage scolaire".

Ils plaident à l'inverse "pour un maillage scolaire équilibré du territoire qui conserve la proximité scolaire, avec pour chaque école un directeur d'école" tandis que tout projet de réorganisation scolaire doit avoir pour objectif la limitation du temps de transport de l'enfant. Ils ajoutent que la mise en réseau d'écoles "ne passe pas nécessairement par une concentration territoriale sur un même site, mais bien par un usage intelligent des infrastructures numériques".

Le projet éducatif de territoire et le "plan mercredi"

Ils défendent de plus la notion de "bassin scolaire", "structuré autour de l'école communale ou de regroupements pédagogiques" et ils proposent la création de "Réseaux d'éducation prioritaire ruraux", "avec classe à plusieurs niveaux".

Ils proposent "que le responsable du périscolaire (...) soit membre de droit du Conseil d'école" et que "le directeur d'école bénéficie - au minimum - d'une demi-journée tous les quinze jours consacrée spécifiquement au travail sur le Projet éducatif de territoire". Dans le cadre du plan mercredi, ils demandent une aide spécifique liée au transport pour les sorties. Ils ajoutent que "l'inclusion des enfants handicapés est problématique pour les agents périscolaires (cantine, garderie) qui ne sont pas absolument formés pour cela".

L'aisance aquatique commence en maternelle

Roxana Maracineanu lance, avec Jean-Michel Blanquer le plan "Aisance aquatique". Les ministres en charge des Sports et de l'Éducation nationale proposent "des solutions concrètes pour faciliter la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge" de manière à "mieux prévenir les risques de noyades". La championne du monde de 200m dos avait été chargée, en juillet 2018, par le Premier ministre, "d'accompagner une mission interministérielle chargée de réfléchir aux moyens d'améliorer notablement les résultats de la formation à la nage dans les écoles primaires". Elle a par ailleurs mis en oeuvre "une nouvelle méthode éducative inspirée des travaux de Raymond Catteau".

Il s'agit d'une expérimentation, lancée à Paris, le lundi 15 avril, et qui s'adresse à des enfants de maternelle qui auront droit d'ici au 19 avril, à deux séances de piscine par jour. Il s'agit d'augmenter le temps effectif dans l'eau. "En une semaine, et à raison de deux séances par jour, les enfants de maternelle sont susceptibles d'acquérir les bases durables de l'aisance aquatique dès 4 ans", assure le ministère des sports.

Par ailleurs, ce même ministère propose des "mini-vidéos didactiques et ludiques" pour indiquer aux parents "des gestes et mouvements à réaliser étape par étape avec leur enfant en piscine" de façon à "rendre l'enfant à l'aise dans l'eau pour prévenir les accidents, lutter contre l'aquaphobie et faciliter l'apprentissage ultérieur des techniques de nage".

Le ministère rappelle que le dispositif "J'apprends à nager" a été lancé en 2015, et qu'il "a déjà permis à plus de 300 000 enfants d'apprendre à nager", que son budget a été "multiplié par deux en 2019" et qu'il finance "des cycles de 10 séances de natation pour les enfants (...) En attendant de l'élargir aux adultes, (il) s'adresse cette année aux enfants dès 4 ans (au lieu de 6) jusqu'à 12 ans." De plus 15 M€ sont destinés "au développement des piscines", "en particulier dans les territoires carencés".

Il rappelle aussi que 332 enfants de moins de six ans se sont noyés en 2018, dont les trois quarts en piscine privée.

Enseignement du fait religieux : les enseignants du 1er degré assez démunis

S'agissant de l'enseignement du fait religieux, il existe un écart entre "les intentions politiques et institutionnelles" et "les pratiques des professeurs des écoles qui sont à la fois partielles - puisque tous n'enseignent pas les faits religieux -, et hétérogènes, puisque chaque enseignant interprète singulièrement les prescriptions officielles en la matière et opère des bricolages pédagogiques". C'est la principale conclusion d'une thèse soutenue au mois de décembre dernier par Lola Petit à l'École pratique des hautes études (Paris Sciences et Lettres).

"Pour de nombreux professeurs des écoles, l'éducation à la laïcité n'implique pas nécessairement l'enseignement des faits religieux." Même s'ils y sont majoritairement favorables, "une minorité seulement dit le mettre en œuvre". Toutefois, suite aux attentats de 2015, "on assiste à une prise de conscience de l'urgence de s'emparer de ces questions" et à "l'avènement d'une pédagogie de la laïcité". Mais dans cette pédagogie de la laïcité, quelle est la place du fait religieux, quelles sont "les connaissances à transmettre prioritairement", avec quels outils ? Des pistes sont proposées dans cette thèse.

A noter que cette recherche a été réalisée en collaboration avec l'association ENQUÊTE agréée par le Ministère de l'Éducation nationale qui "propose des outils ludiques de découverte de la laïcité et des faits religieux pour les enfants et adolescents" <http://www.enquete.asso.fr/>

La thèse de Lola Petit est téléchargeable : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-02087091/document>

Petite enfance, "loi Blanquer" et ordonnances : les élus et les professionnels inquiets

Le projet de loi "École de la confiance" rend l'instruction obligatoire à 3 ans et "fait planer un doute sur l'avenir des jardins d'enfants". D'autre part les futures ordonnances qui doivent "venir simplifier un certain nombre de normes et de règles afin de faciliter la création de mode de garde collectifs" inquiètent les professionnels.

Christelle Dubos secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé aurait assuré que la règle dite des 40-60 (40% de personnels diplômés et 60% de personnels qualifiés) ne serait pas remise en cause, mais elle n'aurait pris "aucun engagement sur le taux d'encadrement". Le gouvernement "souhaiterait en effet aller vers un taux d'encadrement global, alors que les personnels concernés restent attachés à la distinction entre les enfants qui marchent et ceux qui ne marchent pas". "L'incertitude demeure également sur le sujet - tout aussi sensible - du nombre de m² par enfant."

En ce qui concerne les jardins d'enfants, le conseil de Paris a adopté un vœu renouvelant "son soutien au modèle pédagogique" qu'ils proposent et il souhaite que "le Parlement intègre dans la loi la possibilité pour la ville de Paris [qui gère 36 jardins d'enfants, ndlr] de maintenir le modèle des jardins d'enfants pédagogiques, de manière pérenne et donc au-delà des deux années de transition prévues à ce stade de la discussion parlementaire".

Les enfants, les adolescents et les écrans : mises en garde et interrogations des académies des sciences, de médecine et des technologies.

"La société et les pouvoirs publics doivent demeurer attentifs aux problèmes posés par l'évolution vers un 100% numérique (...) Nous appelons les pouvoirs publics, responsables de l'éducation et de la santé, à mettre en place des formations, permanente et continue, pour tous les intervenants auprès de la jeunesse, notamment afin de contribuer à réduire les conséquences des disparités sociales", écrivent, dans un appel commun à "une vigilance raisonnée sur les technologies numériques" envers les enfants, les adolescents et les familles, les académies des sciences, de médecine et des technologies.

Les académies appellent à ne pas sous-estimer "le rôle des vulnérabilités sociales" puisque "les conséquences du mauvais usage des écrans apparaissent d'autant plus sérieuses que l'enfant est en situation de vulnérabilité".

Les questions qui restent en débat : Chez le très jeune enfant fasciné et 'scotché' à l'écran quel est précisément "le retentissement de ce comportement sur son développement psychomoteur et relationnel, ainsi que sur ses capacités d'apprentissage". Autre question, "très préoccupante" "pas tranchée", la "possible nocivité intrinsèque des écrans" ou les "pratiques parentales inadaptées dont la gestion des écran"s.

"Chez l'enfant plus âgé, et plus particulièrement chez l'adolescent, le problème est tout autant celui du contenu que celui de la quantité. La facilité d'accès à des scènes violentes ou pornographiques constitue un danger." Et pour les jeux vidéo, une addiction peut se produire. mais "il convient de garder à l'esprit que la très grande majorité des joueurs trouve dans cette distraction une source de satisfactions positives et d'amélioration de certaines performances".

L'appel porte également sur les risques de troubles du sommeil et une éventuelle toxicité de la lumière diffusée par les écrans. Mais ce recensement des risques ne doit pas occulter le fait que les écrans, "bien utilisés", constituent "des outils de connaissance et d'ouverture sur le monde dont l'intérêt est incontestable". Pour lire l'ensemble de l'appel des académies :

L'appel : https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/appel_090419.pdf

Pour le collectif e-médias, ce texte omet de poser "la responsabilité des industries numériques, notamment des Gafam". A noter que les CEMEA, partie prenante d'Enjeux e-médias et l'association "Savoir Devenir" (qui voudrait réenchanter le numérique) proposent en téléchargement un guide qui énonce "à chacune et chacun quelques grands repères qui lui permettent de se situer et de prendre pleinement sa place de citoyen" dans ce monde numérique "qui se transforme plus vite que nous ne saurions l'écrire".

Le site d'Enjeux e-medias : <https://www.enjeuxemedias.org/spip.php?article353> , le guide du "Citoyen numérique" : <https://yakamedia.cemea.asso.fr/sites/default/files/upload/Citoyen-numerique%20BD.pdf>

Les premiers États généraux de l'enfant ont eu lieu le 16 novembre 2018 et ont permis de créer un espace de dialogue entre les jeunes et l'ensemble des acteurs du domaine de l'enfance. Cette première édition était consacrée au droit à l'éducation. Des enfants et des jeunes âgés de 7 à 18 ans ont pu s'exprimer sur ce sujet, donner leur avis et formuler des propositions afin de faire évoluer l'éducation en France. Trois cents personnes (jeunes enfants, adolescents, parents, responsables politiques et institutionnels, professionnels, associations) ont pu discuter sur la question de l'éducation en France, à l'école, par la famille et les tiers, et dans l'univers du numérique. Les propositions des 7-13 ans qui en ont résulté :

Développer le culturel, l'artistique, les jeux (15,4%) ; Aider les parents dans l'éducation de leurs enfants (13,5%) ; Changer les rythmes scolaires (8,9%) ; Que tous les enfants aillent à l'école (7,6%) ; Limiter les écrans/ les jeux vidéo et apprendre à s'en servir (7,6%). Lors de cet événement, Armelle Le Bigot Macaux, présidente du COFRADE, a présenté le Prix de l'Engagement COFRADE, qui vise à récompenser les projets de jeunes s'engageant pour leurs droits. Le projet sera sélectionné par les 53 associations membres du COFRADE.

Les DÉBATS d'ADOLESCENTS, édition 2019, ont eu lieu le 4 avril 2019 à l'Assemblée nationale et rassemblaient 15 groupes d'adolescents venus de toute la France. Après l'ouverture par Madame Geneviève Avenard, Défenseur des enfants et l'introduction des Débats par Monsieur Adrien Taquet, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Solidarités, les jeunes ont pu s'exprimer sur le thème : « **Internet, réseaux sociaux : richesse ou danger ?** »

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Bernard RACANIERE

En avril :

6 avril : AG UD 29 Finistère Jean Claude Robert

24,25,26 avril et 29,30 avril : Visites des écoles de Marseille

NOS RENDEZ-VOUS en mai 2019

2 mai : Audition Jean Louis BAGLAN. Fédération

4 mai : UD DDEN 23 Creuse Eddy Khaldi

4 mai : UD DDEN 08 Ardennes Jean Paul Mathieu

6 et 7 mai : Visites des écoles de Marseille

14 mai : Rencontre Mme Nelly JACQUEMOT, responsable du Département action sociale, éducative, sportive et culturelle AMF et M. Sébastien FERRIBY, conseiller en charge de l'éducation AMF avec Mme Virginie LANLO, maire adjointe de Meudon (92). Siège de l'AMF. Eddy Khaldi – Edith Semerdjian.

16 mai : AG UD DDEN 81 Tarn Dominique ROBLOT

16 mai : Audition Louis Maurin (Observatoire des inégalités). Fédération. Eddy Khaldi Edith Semerdjian

16 mai : Conférence publique UD DDEN 29 Finistère à Châteaulin. Eddy Khaldi

17 mai : Conseil fédéral. Fédération.

20 mai : Commission Congrès de Rennes. Eddy Khaldi Jean-Paul Mathieu Jean-Claude Robert Guy Brunet André Rongière Patricia Thieux

21 mai : UD DDEN 39 Jura Eddy Khaldi

23 mai : AG union 22 Jean-Claude Robert

23 mai : AG La JPA Bernard MARCHAND

23 mai : Jury SE CONSTRUIRE CITOYEN. (9h-16h) Fédération. Eddy Khaldi Dominique ROBLOT Philippe FOLTIER

24 mai : Conférence Jean Zay à Dijon Eddy Khaldi

25 mai : AG UD DDEN 19 Corrèze Eddy Khaldi

27 mai : CA de l'ESPER Eddy Khaldi

28 mai : CA de l'ORTEJ Paris

Pensez à envoyer votre commande de matériel à emporter au Congrès de Rennes. Merci.

Il n'y aura pas de stock de matériel sauf les commandes passées (cf circulaire 24/2019)

Ont été évoquées toutes les difficultés résultant de l'utilisation de l'Internet : la surexposition des jeunes ; les fake-news ; le harcèlement moral ; les challenges où des jeunes mettent parfois leur vie en jeu ; les atteintes à la vie privée dans le rapport au corps : les propos discriminants, sexistes ou racistes ; les piratages ; les attaques virales ; les attaques contre la démocratie. Pour les plus âgés, les handicapés ou ceux n'ayant pas accès à la 4G, le risque d'exclusion. Enfin les photos qui sont revendues ; le snapchat ; les DRH qui analysent les données récupérées.

Il est reconnu une inefficacité de la prévention, la peur des représailles. Il existe un numéro vert gratuit où l'on peut se faire aider le « **3020** ». Il faut en parler et en cas de cyber harcèlement, faire remonter aux YouTubers.

Les points positifs : l'ouverture sur le monde, la facilité d'échange avec les familles ou amis éloignés, les échanges en général, les tutoriels ; cela favorise les actions humanitaires, mobilise les communautés de bénévoles, les stages. Un constat plutôt rassurant : les jeunes sont bien avertis mais souhaitent que l'Éducation nationale leur apprenne à mieux se protéger et à se mettre en sécurité.

Enfin, à l'Assemblée générale du 5 avril 2019, deux nouvelles associations sont venues rejoindre le COFRADE : Kids Empowerment et les Scouts et Guides de France.

*Edith Semerdjian
Administratrice fédérale*

